

Caractérisation des marchés pour l'importation de semences et d'embryons caprins

Stéphanie Béliveau¹; Marie Chantal Bessette¹; Évelyne Laroche²; Normand Legault³;
Caroline Brunelle⁴; Isabelle Charron⁵

09-C-50

Durée : 02/2010 – 06/2010

FAITS SAILLANTS

Les objectifs du projet ont été atteints et l'étude a permis de répertorier 31 fournisseurs potentiels pour de la semence et/ou des embryons caprins. Ces fournisseurs se trouvent dans neuf pays différents.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Les objectifs du projet étaient d'identifier les marchés potentiels pour l'importation de semences et d'embryons caprins et de caractériser ces fournisseurs et les produits offerts. Le tout dans le but d'importer des semences caprines au Québec et de stimuler l'utilisation de l'insémination artificielle.

Une recherche dans Internet a permis de faire un inventaire des fournisseurs de génétiques caprines dans le monde. Un questionnaire d'enquête a été élaboré par le Groupe AGÉCO et révisé par le comité de suivi avant d'être envoyé par télécopieur ou courriel. Le groupe AGÉCO a élaboré un système de cote de fiabilité pour évaluer les fournisseurs. Il a également documenté les processus réglementaires et juridiques pour l'importation de semence.

RÉSULTATS SIGNIFICATIFS POUR L'INDUSTRIE

Sur les 31 fournisseurs contactés, 14 ont répondu au questionnaire, mais seulement 9 l'ont rempli en totalité.

- 7 entreprises offrent du matériel génétique pour la chèvre laitière (races Alpine, Saanen et Nubienne);
- 8 entreprises offrent du matériel génétique pour la chèvre de boucherie (races Boer blanche, Boer brune unie et Kiko)
- 5 entreprises offrent du matériel génétique pour la chèvre angora/Cashmere (races angora ivoire, brune ou noire et Cashmere)

Seulement 6 pays sont autorisés à exporter des semences caprines au Canada :

¹ Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec

² Regroupement des éleveurs de chèvres de boucherie du Québec

³ Association des éleveurs de chèvres angoras pur-sang du Québec

⁴ VALACTA

⁵ Groupe AGÉCO

Australie	Nouvelle-Zélande
France	États-Unis
Royaume-Uni	Pays-Bas

Seulement l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont autorisées à exporter des embryons au Canada.

Produits	Nombre d'entreprises	Intervalle de succès	Intervalle de prix
Semences	9	55 à 90 %	15 à 50 \$ US
Embryons	5	50 à 60 %	200 à 360 \$ US

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE

Des commandes de semences et d'embryons pourront être réalisées avec ces fournisseurs si le volume minimal d'achat est atteint.

POINT DE CONTACT

Stéphanie Béliveau, SECLRQ
Tél. : 450 774-6368
seclrq@sogetel.net

PARTENAIRES FINANCIERS

Ce projet a été réalisé grâce à une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du Volet C du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés.